

Géocaching dans les parc-natures

Il serait souhaitable d'envisager la réintroduction ou le retrait de l'interdiction des géocaches dans les parcs-nature. Cette activité toutes saisons fait jouer les gens dehors, et n'est-ce pas ce que le Plan d'action du sport et du plein air urbains préconise? Cette réintroduction après son interdiction il y a 5-9 ans, mais balisée, pourrait favoriser la fréquentation de ces parcs.

Le géocaching est un loisir extérieur qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite (GPS) pour rechercher ou dissimuler des «géocaches», dans divers endroits à travers le monde. Une géocache typique est constituée d'un petit contenant étanche et résistant, comprenant un registre des visites, un crayon et parfois un ou plusieurs «trésors», généralement des bibelots sans valeur. Le géocacheur signe le registre et remet la géocache en place pour les visiteurs suivants.

Un retour en arrière, la pratique du géocaching a commencé en 2000, des géocaches existent au Québec depuis 2001, et cette activité a connu un essor vers 2005-2006. Il y a environ 45000 géocaches au Québec, 7000 dans la région de Montréal.

À la demande de la Ville de Montréal en juillet 2009, principalement en raison de l'article 13 du Règlement RCG 09-029 relatif à la fréquentation et à la conservation des Parc Régionaux de la Ville de Montréal, toutes les géocaches, soit une vingtaine, avaient été désactivées et les contenants retirés du Bois-de-Liesse et du Bois-de-Saraguay. L'Association Géocaching Québec (AGQ) suivait le dossier, en espérant qu'une issue positive soit trouvée rapidement.

L'AGQ a été contactée en mai 2013 par le responsable des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard, qui a demandé que toutes les géocaches s'y trouvant soient retirées avant la saison estivale. Après que ce message nous ait été transmis, nous avons essayé à plusieurs reprises de communiquer avec ce responsable dans le but d'arriver à une meilleure solution, comme la relocalisation des géocaches près des sentiers (puisque'il est interdit de circuler hors-sentier dans ces parcs), ou une liste de règles pour le placement des géocaches dans ces parcs, mais nous n'avons obtenu aucune réponse.

Encore une fois, nous avons dû archiver toutes les géocaches se trouvant dans ces deux parcs, pour respecter les désirs des propriétaires du terrain.

À la suite d'une demande similaire en septembre 2013 du Parc-nature Pointe-aux-Prairies, toutes les géocaches présentes ont été passées en revue, et toutes celles qui n'ont pas pu être modifiées ou déplacées pour pouvoir certifier qu'elles n'enfreignaient aucunement l'article 13 du Règlement RCG 09-029, et ainsi répondre au critère "Cache garantie les 2 pieds dans le sentier" ont été retirées.


Les géocaches restantes ont maintenant la mention

"AVIS IMPORTANT CONCERNANT LE GÉOCACHING DANS CE PARC-NATURE

Il est formellement interdit de circuler à l'extérieur des sentiers. Cette cache a été placée de façon à vous permettre de vivre une belle expérience de géocaching tout en respectant la végétation et les règlements du parc.

À cet effet, vous êtes fortement encouragés à consulter le règlement en visitant le lien suivant: <http://ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=21195&typeDoc=1>

C'est par un comportement responsable de tous que nous pourrons continuer à profiter de notre beau loisir dans un magnifique parc."

	<p>AVIS IMPORTANT CONCERNANT LE GÉOCACHING DANS CE PARC-NATURE</p> <p>Il est formellement interdit de circuler à l'extérieur des sentiers. Toutes mes caches ont été placées de façon à vous permettre de vivre une belle expérience de géocaching tout en respectant la végétation et les règlements du parc. À cet effet, vous êtes fortement encouragés à consulter le règlement en visitant le lien suivant: http://ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=21195&typeDoc=1</p> <p>C'est par un comportement responsable de tous que nous pourrons continuer à profiter de notre beau loisir dans un magnifique parc.</p>
---	---

Cette belle initiative a permis de conserver en place une soixantaine de géocaches dans les parcs-nature de l'est de la ville.

Ce type d'initiative a été mise en œuvre à plusieurs endroits qui permettent, et même favorisent l'activité 4 saisons du géocaching, l'été pour la marche, la bicyclette et le kayak, l'hiver pour la marche, la raquette, le ski de fond, le vélo d'hiver, pour n'en nommer que quelques-uns :

- Boisée de Belle-Rivière
- Domaine Vert
- Bois de l'Équerre
- Domaine St-Bernard
- Camp Mariste
- Auberge Le Baluchon
- Les sentiers L'Escapade du Mont Rigaud
- Parc Angrignon
- Parc linéaire du train de nord
- Ville de St-Lin-ville-des-Laurentides

Plan d'action pour permettre le retour du Géocaching dans les parc-natures

Nous sommes donc prêts à demander à tous les propriétaires d'une géocache située dans un parc-nature, ou dès la publication d'une nouvelle géocache:

- de confirmer que leur géocache peut être trouvée et récupérée sans quitter le sentier
- d'indiquer ce fait dans la description de leur géocache (sinon, avec l'imprécision normale des GPS, les géocacheurs risquent de chercher hors-sentier quand même)
- d'ajouter à la description de leur géocache un lien vers le règlement de ces parcs (voir l'exemple ci-dessus), pour veiller à ce que les géocacheurs soient au courant des règles (par exemple, le fait que ces parcs sont ouverts de 7:00 au coucher du soleil).

Par ces actions, nous espérons démontrer aux responsables de ces parcs que les géocacheurs sont prêts à respecter leurs règlements, et qu'il n'est

pas nécessaire que toutes les géocaches situées dans ces parcs soient archivées.

Merci de prendre cette requête en considération,

Pierre Rousseau, président Association Géocaching Québec